

ÉCHÉANCIER SIMPLIFIÉ DU PTRDI, PQI & ACTE D'ÉTABLISSEMENT

CA-10-202202-11
Annexe III

Printemps 2021

Été 2021

Rentrée 2021

Automne 2021

2022

PTRDI 2022-2025

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles indique les éléments suivants :

- Nom ;
- Adresse ;
- Locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école ;
- Ordre d'enseignement qui y est dispensé ;
- Destination autre que pédagogique ;
- Capacité d'accueil ;
- Prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan.

PQI 2022-2032

Plan québécois des infrastructures

Le CSSDM peut soumettre des projets pour :

- Agrandir une école ;
- Construire une école ;
- Acquérir un terrain ou un immeuble pour y construire une école.

Acte d'établissement

Indique les éléments suivants :

- Nom ;
- Adresse ;
- Locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école ;
- Ordre d'enseignement qui y est dispensé ;
- Cycle ou partie de cycle ;
- Enseignement préscolaire ou non.

